

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 30 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Marie GOGLIONE, Marcel JEANBERT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN Adjoints ; M. Dimitri BOILLOT, Mmes Adeline CAPONE, Denise LECLERC, M. Jean-Claude MARCEL, Mme Virginie MARCKERT, MM. Philippe MIOT, Stéphane SCORTEGAGNA

Excusée avec pouvoir : Mme Dominique DUEE

Excusés : Mme Catherine CHRISTEN, M. Philippe GIRARDOT, Mmes Manuela SCHLACHTER, Peggy VINOT

Secrétaire de séance : Mme Anne SIDEL

Extrait de la présente délibération a été affiché le 07 juillet 2016.

**OBJET N°1 : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES LOCAUX DE LA CANTINE SCOLAIRE – convention avec le Syndicat Intercommunal Scolaire**

Le Syndicat Intercommunal Scolaire propose de mettre à disposition de la commune de BADONVILLER à titre gratuit le bâtiment de la cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016. Le Syndicat prendra en charge les frais de fonctionnement de la cantine à l'exclusion des frais de personnel.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec le Syndicat Intercommunal Scolaire une convention fixant les modalités de mise à disposition des locaux de la cantine scolaire.

**OBJET N°2 : RESTAURATION SCOLAIRE - convention avec le Collège de BLÂMONT**

Monsieur le Maire précise que la cuisine centrale du Collège de BLÂMONT assurera la préparation et le transport des repas servis à la cantine scolaire de BADONVILLER à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec le Collège de BLÂMONT une convention fixant les modalités de livraison des repas qui seront servis à la cantine scolaire de BADONVILLER.

**OBJET N°3 : RESTAURATION SCOLAIRE – création de deux postes de travail en contrat aidé**

La commune de BADONVILLER assurera en régie directe à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 le service de cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose pour ce faire de créer deux postes de travail en contrat aidé. La durée hebdomadaire de travail sera définie en fonction des contraintes du service.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer deux postes de travail de travail en contrat aidé dans le but d'assurer le service de cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016, PRECISE que la durée hebdomadaire de service sera fixée par Monsieur le Maire en fonction des contraintes liées à la mise en place du service de cantine scolaire.

**OBJET N°4 : ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE - tarification**

Monsieur le Maire propose d'adopter une nouvelle tarification pour le service de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016. Il convient par ailleurs de prendre en compte les tarifs de repas proposés par le Collège de BLÂMONT pour la cantine scolaire.

La commission enfance jeunesse et sport a émis un avis favorable le 4 juillet 2016.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 11 voix pour et 3 abstentions,

ADOPTE pour le service de l'accueil périscolaire une tarification à la séquence - matin, midi et soir - modulée en fonction du niveau de ressources des familles. Cette tarification prend effet à la rentrée scolaire de septembre 2016 et s'établit comme suit :

	matin	midi	soir
Quotient familial < à 900 €	0.84 €	1.98 €	1.53 €
Quotient familial > à 900 €	1.04 €	2.18 €	2.03 €

DECIDE que le prix du repas servi à la cantine scolaire et facturé aux familles des élèves fréquentant l'accueil périscolaire sera égal au prix du repas facturé à la commune de BADONVILLER par le collège de BLÂMONT. Le prix facturé aux familles suivra ainsi systématiquement les variations de tarif adoptées par le Conseil d'administration du Collège de BLÂMONT sachant que le prix actuellement en vigueur est de 4.15 €.

**DIVERS :**

-A sa demande, il est précisé que Madame MARCKERT, conseillère municipale, s'est abstenue au moment du vote de la nouvelle tarification du service de l'accueil périscolaire.

-Monsieur SCORTEGAGNA, conseiller municipal, revient sur les événements météorologiques de début juin 2016 et sollicite une vérification de l'état des fossés et des avaloirs de la rue du 358<sup>ème</sup> RI.

-Monsieur le Maire confirme que le docteur ZAMORI n'a pas intégré le cabinet médical de la maison de santé de BADONVILLER à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il s'agit du 2<sup>ème</sup> échec depuis le début de l'année. Une réunion de concertation avec le docteur LECOCQ est évoquée.

-Monsieur le Maire fait part du risque de vandalisme au niveau des bâtiments du collège et de la nécessité de maintenir l'alarme en service.

-Il est suggéré de développer la signalisation rapprochée pour y inclure diverses activités économiques.